



Bulletin de Souscription Offre 2026

À renvoyer à votre service des ressources humaines ou paie au plus tard le 22 mai 2026

Je soussigné(e) : M. Mme.

INFORMATIONS PERSONNELLES

Nom

Prénom

Date de naissance

Nationalité

Numéro fiscal

Société

ID VINCI Groupe

Adresse personnelle (rue et numéro)

Code postal

Ville

Pays

Email

Mobile



Les informations requises ci-dessus sont nécessaires pour traiter votre demande de souscription et pour la gestion de vos avoirs. Assurez-vous d'avoir complété tous les champs avant de remettre votre bulletin.



Je déclare avoir pris connaissance :

- des documents sur l'offre mis à ma disposition sur castor.vinci.com ;
- du prix de souscription ;
- des dispositions au verso de ce bulletin et y adhérer.

Je certifie :

- être salarié(e) d'une société du groupe VINCI ;
- avoir, à la date de ma souscription, une ancienneté d'au moins 6 mois (consécutifs ou non) dans le groupe VINCI, sur les 12 derniers mois.



Je choisis d'investir dans (minimum 1 action)

 Actions*

Ce qui correspond au montant d'investissement de :

 FCFA**

* Les actions sont acquises par l'intermédiaire du FCPE Castor International Relais 2026 lequel vous émettra des parts correspondant à votre investissement.

** Je renseigne le montant total d'investissement pour procéder au paiement et afin de vérifier qu'il ne dépasse pas le plafond d'investissement applicable. Pour calculer le montant de l'investissement, je multiplie le nombre d'actions que j'ai choisi de souscrire par le prix de souscription qui m'a été communiqué. Je peux également utiliser le simulateur mis à ma disposition sur le site de l'offre. **En cas de divergence** entre ma demande de souscription du nombre d'actions et le montant total que j'ai indiqué en FCFA, **ma demande sera traitée sur la base du nombre d'actions et je resterai redevable envers mon employeur de la différence**, le cas échéant (cf. section «défaut de paiement – paiement tardif» ci-dessous).

Je règle en totalité cette somme par (cocher une seule case)

par prélèvement sur mon salaire en 3 échéances mensuelles égales ;

par prélèvement sur mon salaire en 6 échéances mensuelles égales.

- Les prélèvements débuteront au mois de juin 2026 et seront réalisés en conformité avec la loi applicable au Cameroun. En conséquence, aucun prélèvement (ainsi que toute autre retenue qui m'est applicable) ne dépassera la quotité des fractions de salaires soumise à des prélèvements progressifs ainsi que les taux y afférent.
- Ma signature du présent bulletin de souscription constitue l'autorisation irrévocable permettant à mon employeur de déduire, à sa discrétion, ces montants, après avoir pris en considération toute réduction en cas de sursouscription, de mon salaire. Je m'engage à signer tous documents et/ou accomplir toutes diligences qui seraient éventuellement nécessaires ou requis à l'effet de confirmer cette autorisation.
- Dans le cas où je serais titulaire d'un Avis de Virement Irrévocable (AVI) de mon salaire, je devrais, pour bénéficier du droit à une retenue sur salaire, convenir d'un avenant à mon AVI ou produire une attestation non équivoque de l'organisme ou établissement détenteur qui autorise lesdits prélèvements

J'ai bien noté que :

DOCUMENTS

Cette offre est **régie** par les dispositions du règlement du PEG Actionnariat International, de ce bulletin, des règlements et DIC du FCPE Castor International Relais 2026 et du FCPE Castor International et du supplément local.

Je peux **consulter** ces documents, ainsi que la Brochure d'information sur l'offre sur **castor.vinci.com**

INVESTISSEMENT en actions VINCI

Les sommes correspondant à ma souscription seront investies **en actions VINCI** :

- Détenues dans un premier temps dans le FCPE Castor International Relais 2026 ;
- puis conservées, après fusion des FCPE, dans le FCPE Castor International.

ORDRE IRRÉVOCABLE

Mon ordre de souscription devient **irrévocable à la fin de la période de souscription**.

Si je sou mets un ordre sur papier et un ordre électronique, seul l'ordre électronique sera traité.

BULLETIN COMPLET

Tout bulletin incomplet ou erroné pourra être refusé, notamment par exemple s'il n'est pas accompagné du règlement du prix de souscription.

Ma participation à l'offre requiert la déclaration de mon investissement auprès de la Banque des États de L'Afrique Centrale (BEAC). En soumettant mon bulletin de souscription, j'autorise mon employeur à réaliser toutes ces démarches en mon nom et à fournir à la BEAC les informations requises dans le cadre de ce processus.

Je donne expressément mon accord pour le traitement de mes données personnelles dans les conditions indiquées au verso de ce bulletin

Fait à

Date

Signature (précédée de la mention « Lu et approuvé ») :

Je déclare avoir conservé une copie de ce bulletin de souscription pour mes archives personnelles.

Déclarations et engagements

Mon adhésion

- Ma participation à l'offre vaut **adhésion au PEG Actionnariat International** du groupe VINCI.
- Mon investissement sera **bloqué pendant 3 ans**, sauf survenance d'un des cas de déblocage anticipé visés dans la brochure.
- Je suis entièrement **libre d'adhérer** ou non à cette offre. Ma décision à cet égard n'aura aucune influence, positive ou négative, sur mon travail au sein du groupe VINCI.
- L'adhésion à cette offre est distincte de mon contrat de travail. Elle ne me confère **aucun droit ou prétention en relation avec mon travail ou indemnités en résultant**, y compris à l'occasion de la rupture du contrat de travail.
- Ni ce document, ni tout autre document que j'ai pu recevoir dans le cadre de cette offre ou du PEG Actionnariat International, **ne me confère un quelconque droit ou prétention en relation avec des offres futures**.

AVERTISSEMENT : Cette offre n'est pas ouverte aux «U.S. Persons». Je certifie donc que je ne suis pas résident des Etats-Unis d'Amérique.

En vertu des dispositions du Règlement (UE) n°833/2014 et du Règlement (CE) n°765/2006, tels que modifiés, **cette offre n'est pas ouverte aux ressortissants russes et aux personnes physiques résidant en Russie, ni aux ressortissants biélorusses et aux personnes physiques résidant en Biélorussie**, sauf (i) en ce qui concerne les ressortissants russes, s'il s'agit de ressortissants d'un Etat Membre de l'Union européenne, d'un pays membre de l'Espace Economique Européen ou de la Suisse, ou de personnes physiques titulaires d'un titre de séjour temporaire ou permanent dans un Etat Membre de l'Union européenne, dans un pays membre de l'Espace Economique Européen ou en Suisse, et (ii) en ce qui concerne les ressortissants biélorusses, s'il s'agit de ressortissants d'un Etat Membre de l'Union européenne ou de personnes physiques titulaires d'un titre de séjour temporaire ou permanent dans un Etat Membre de l'Union européenne.

Je confirme ne pas être concerné par cette restriction.

Mes versements et mes actions gratuites

- J'ai bien noté que le montant total de ma souscription ne peut pas dépasser 20 millions de Francs CFA. En outre, j'atteste sur l'honneur que l'ensemble de mes versements dans le PEG Actionnariat International en 2026 **n'excèdera pas 25 % de ma rémunération annuelle brute estimée** pour 2026.
 1. Pour faire ce calcul, je dois tenir compte des salaires versés depuis le 1^{er} janvier 2026 et faire une estimation des salaires que je devrais percevoir jusqu'à la fin de l'année 2026 sur la base de mon contrat de travail.
 2. Ce calcul est basé sur les montants bruts, c'est-à-dire avant impôt et charges sociales.
- Je comprends que même si je paie mon investissement en Franc CFA (« XAF »), la souscription des actions VINCI s'effectue en euros. En conséquence, le montant de mon investissement sera calculé sur la base du prix de souscription en euro et converti en XAF au taux fixé par VINCI le jour de détermination du prix de souscription (soit le 30 avril 2026). Il est prévu que VINCI utilise le taux de change applicable le jour de la détermination du prix. Pendant la durée de mon investissement, la valeur de mes avoirs sera soumise aux fluctuations du taux de change entre l'euro et le XAF. Ainsi, si la valeur de l'euro croît par rapport au XAF, la valeur de mes avoirs exprimée en XAF augmentera. Inversement, si la valeur de l'euro s'affaiblit par rapport au XAF, la valeur de mes avoirs exprimée en XAF diminuera.
- En **complément** de mon investissement, VINCI m'attribuera des **actions gratuites VINCI** suivant les modalités décrites dans la brochure d'information.

Mon investissement

- L'ensemble des conditions régissant mon investissement et les droits aux actions gratuites sont prévues dans le règlement du PEG Actionnariat International, ce bulletin, les règlements et DIC du FCPE Castor International Relais 2026 et du FCPE Castor International et le supplément local, disponibles sur castorvinci.com.
- La valeur de mon investissement **suivra l'évolution du cours de l'action VINCI**, cotée sur Euronext, à la hausse comme à la baisse.
- J'ai bien noté que, conformément à la réglementation locale, tant que resterai résident(e) du Cameroun (ou dans un autre pays membre de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC)), le produit de rachat ne pourra être versé que sur un compte au Cameroun ou dans un autre pays membre de la CEMAC. Aucun versement ne sera fait sur un compte ouvert en dehors de la zone CEMAC.
- J'ai accès sur www.vinci.com au document d'enregistrement universel et autres rapports financiers qui contiennent d'**importants renseignements** sur les activités, les facteurs de risques, la stratégie et les résultats financiers de VINCI.

Plafond de l'offre et réduction en cas de sursouscription

- Le nombre d'actions proposé dans le cadre de l'offre est 8 804 006. Si le nombre total d'actions demandées pour l'acquisition dépasse le nombre d'actions disponibles dans le cadre de l'offre, le montant de mon investissement sera réduit. La réduction sera calculée comme suit :
 1. Un seuil individuel sera calculé, correspondant à la moyenne des demandes d'investissement, déterminée sur la base du nombre total de souscripteurs. Les demandes de souscription seront entièrement satisfaites jusqu'à ce seuil.
 2. Ensuite, le nombre d'actions restantes sera déterminé, et un taux de réduction sera calculé et appliqué aux demandes de souscription individuelles restantes.
- **J'accepte de réduire le montant de mon investissement arrondi à l'entier inférieur du nombre d'actions calculé à due concurrence.** Le montant des prélèvements sur mon salaire sera réduit en conséquence.

Ma fiscalité

- J'ai pris connaissance des conséquences fiscales susceptibles de s'appliquer du fait de ma participation à l'offre et en assume la **pleine responsabilité**.
- Je reconnais notamment être **redevable** envers mon employeur de toute somme qu'il devrait avancer en mon nom au titre de redevances fiscales ou sociales me concernant. Mon employeur pourra prélever ces sommes sur mon salaire ou sur toute autre somme qui m'est due. Il pourra également si nécessaire :
 - demander le rachat de mes parts de FCPE ou la cession de mes actions, et ;
 - déduire les sommes susmentionnées du produit de cession.

Défaut de paiement - paiement tardif

- Le présent ordre pourra être **annulé de plein droit en cas de défaut ou de paiement tardif** de mon versement personnel.
- Si mon ordre a été traité, je resterai **redevable** envers mon employeur du montant de ma souscription.
- Je reconnais et j'accepte expressément que VINCI ou mon employeur pourra faire procéder, sans préavis ou mise en demeure préalable, **au rachat de la totalité de mes parts du FCPE** et d'en affecter le produit au remboursement des sommes correspondant au montant de ma souscription.
- Je resterai débiteur de mon employeur si le produit de la vente est insuffisant pour couvrir les sommes dues.
- Mon employeur se réserve le droit d'**engager toutes poursuites à mon encontre** pour récupérer les sommes impayées.

Traitement des données personnelles

- Les informations personnelles contenues dans ce bulletin feront l'objet d'un **traitement informatique** soumis à :
 - la loi française du 6 janvier 1978 relative à la protection des données personnelles ;
 - au Règlement Européen relatif à la protection des données personnelles.
- Les données indiquées dans ce bulletin sont nécessaires à l'exécution du contrat de souscription et à la gestion de mes avoirs dans le cadre du PEG Actionnariat International de VINCI.
- Mes données seront conservées :
 - le temps nécessaire à la gestion de mes avoirs, au moins pour la durée de la période d'indisponibilité du plan ;
 - après le rachat de mes parts, jusqu'à l'expiration du délai de prescription de tout litige éventuel (aux fins d'archivage).
- Les responsables du traitement sont **VINCI S.A ainsi que mon employeur**.
- Mes données personnelles seront **transférées à AMUNDI ESR** en France qui intervient à la demande de VINCI S.A. pour l'exécution de toutes les opérations liées au traitement de ma demande de souscription, tenue de comptes et gestion de mes avoirs.
- Je dispose du **droit de demander** :
 - l'accès, la modification, la rectification, l'effacement de mes données (après le retrait de la totalité de mes avoirs) ;
 - la limitation du traitement ou de m'y opposer ;
 - la portabilité des données ;
 - l'introduction d'une réclamation auprès d'une autorité de contrôle.
- **Pour exercer mes droits : contact.dpo@vinci.com ou auprès de mon employeur.**
- **Une notice d'information** relative au traitement de mes données personnelles dans le cadre de l'offre est disponible sur castorvinci.com.